

Centre scolaire de BAZOUGES la PEROUSE : circuits spécifiques.

EA1BASE

EA1 MATIN

EA1BASE

EA1 16H30

Code	Destination	Heure
BA.001	fréquence: LM-JV----- Transporteur: BELLIER	
BA.004	BAZOUGES PAS AU COMTE	7:56
BA.006	BAZOUGES GRAND BOIS	8:01
BA.005	BAZOUGES CHAUFFETAIS	8:04
BA.002	BAZOUGES LA MARDELLE	8:07
BA.001	BAZOUGES VAUX	8:09
BA.007	BAZOUGES LA COURTERIE	8:13
2325.000	BAZOUGES ECOLE PRIMAIRE REPUBLICAINE 35019	8:20
1181.000	BAZOUGES ECOLE PRIMAIRE REPUBLICAINE 35019	8:25

Code	Destination	Heure
BA.401	fréquence: LM-JV----- Transporteur: BELLIER	
2325.000	BAZOUGES ECOLE PRIMAIRE REPUBLICAINE 35019	16:30
1181.000	BAZOUGES ECOLE PRIMAIRE REPUBLICAINE 35019	16:35
BA.004	BAZOUGES PAS AU COMTE	16:47
BA.006	BAZOUGES GRAND BOIS	16:51
BA.005	BAZOUGES CHAUFFETAIS	16:55
BA.002	BAZOUGES LA MARDELLE	16:59
BA.001	BAZOUGES VAUX	17:05
BA.007	BAZOUGES LA COURTERIE	17:10

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale